

DÉLIBÉRATION n° CA-22-12-2017-06 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 22 décembre 2017

Examen d'une demande de financement FSE (Fonds social européen)
MEPE : Mixité et égalité dans les parcours vers l'emploi en Nouvelle-Aquitaine

Le Conseil d'administration

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
- Vu la délibération n° 20171123-3 adoptée par la Commission de la Recherche en date du 23 novembre 2017 portant avis favorable à l'unanimité au projet présenté au titre de financement FSE ;
- Vu les documents adressés au Conseil d'administration ;
- Vu la proposition présentée en Conseil d'administration ;

Après en avoir délibéré,

ADOPTE

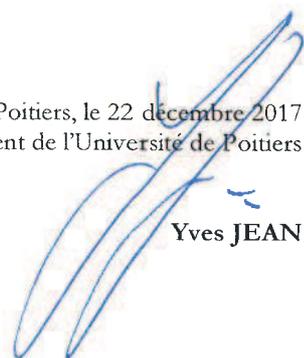
Article 1^{er} : Dispositif

L'opération et le plan de financement FSE, pour le projet MEPE : Mixité et égalité dans les parcours vers l'emploi en Nouvelle-Aquitaine, avant soumission au Comité régional de Programmation, est approuvé, conformément à la pièce-jointe.

Article 2 : Décompte des voix

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Poitiers, le 22 décembre 2017
Le Président de l'Université de Poitiers



Yves JEAN

UNIVERSITE DE POITIERS

12. JAN. 2018

Direction des affaires juridiques

Transmis à Madame la Rectrice, Chancelière des Universités, le

Vu le code de l'éducation,
 Vu les statuts de l'université de Poitiers,
 Vu les propositions du Président,

DATE DE LA CR	23/11/2017
---------------	------------

DELIBERATION CR N°	THEMATIQUE	OBJET	MESURE PROPOSEE A LA DELIBERATION	DEBUT D'APPLICATION DE LA MESURE	FIN DE LA MESURE	PRESENTS OU REPRESENTES	DELIBERATION CR	OBSERVATION
20171123-3	FSE	Demande de financement FSE	Approbation de l'opération et du plan de financement du projet "MEPE : Mixité et égalité dans les parcours vers l'emploi en Nouvelle-Aquitaine"	23/11/2017		25	Favorable à l'unanimité	

Fait à Poitiers, le 23 novembre 2017
 Le Président de séance



Serge HUBERSON



Réunion de la Commission Recherche
Séance du 23 novembre 2017

Dossier FSE pour approbation de l'opération et du plan de financement
avant soumission au Comité régional de Programmation

MEPE : Mixité et égalité dans les parcours vers l'emploi en Nouvelle-Aquitaine

Porteur : Catherine ESNARD

Période prévisionnelle d'exécution : Du 08/01/2018 au 07/06/2020

Description de l'opération :

Contexte dans lequel s'inscrit le projet

Aujourd'hui, alors qu'on assiste à une proportion quasiment égale entre femmes et hommes dans la population active, seuls 15,5% des travailleurs exercent un métier présentant une répartition femmes/hommes située entre 40 et 60% (Inspection Générale des Affaires Sociales, 2017). La région Nouvelle-Aquitaine ne se distingue pas des autres régions françaises : comme l'indique le programme FSE déconcentré pour la région, « *l'emploi féminin se concentre plus particulièrement sur des métiers parmi les moins rémunérés. Ainsi, les métiers du paramédical (aides-soignants), du commerce (vendeurs), des services à la personne (aides ménagères, aides à domicile), d'agents d'entretien et d'employés administratifs rassemblent 27,5 % de l'emploi féminin de la région. Par ailleurs, la profession de cadres dirigeants est peu féminisée en ALPC : parmi les cadres dirigeants, on dénombre seulement 30 femmes pour 100 hommes. Au niveau national, ce ratio s'établit à 43 femmes pour 100 hommes.* »

Au vu de ces chiffres, on peut s'interroger sur les conditions d'application du principe d'égalité entre les femmes et les hommes, inscrit dans les traités européens. La loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes impose à l'État, aux collectivités territoriales ainsi qu'à leurs établissements publics de mettre en œuvre une politique d'égalité entre les femmes et les hommes selon une approche intégrée. Mais pour parvenir à cette approche intégrée ou *gender men-streaming*, encore faut-il disposer des outils adaptés. Le présent projet est né de la volonté d'interroger la contribution des dispositifs d'orientation professionnelle et d'accompagnement vers l'insertion au maintien de filières et métiers genrés masculins ou féminins, ceci expliquant en partie les différences dans l'accès des femmes, notamment, à certaines formations et parcours professionnels.

La rencontre entre chercheurs et praticiens à l'origine de ce projet s'est faite lors d'une journée d'étude, organisé par le GIP AGEVIF et l'ARFTLV (9 décembre 2016) à laquelle participaient des chercheurs du laboratoire CeRCA de l'université de Poitiers. Il a été posé un cadre de réflexion autour des problématiques liées à l'égalité de traitement en centre de formation. Ce séminaire a mobilisé un certain nombre de professionnels et d'institutionnels, tous interpellés de près ou de loin par ce thème de recherche, tant dans son intérêt réflexif, que dans la possibilité d'offrir un outillage afin de remédier à certains processus concourant à la vulnérabilité psychosociale de populations victimes de discriminations liées aux sexe, origine ethnique, âge ou encore situation de handicap. Nous avons pu

relever une forte demande en termes de moyens d'action pratiques pour agir concrètement pour la mixité et l'égalité en centres de formation professionnelle. A ce titre, il restait à poser un cadre de partenariat avec les organismes de formations en question qui permettrait le déploiement de ce double mouvement entre la recherche et l'action quotidienne des professionnels de la formation. Il a alors été décidé de nous intéresser aux dispositifs d'accompagnement vers l'emploi afin d'apporter des réponses pratiques basées sur la recherche en psychologie sociale.

Aussi, notre démarche s'inscrit dans le programme opérationnel national Fonds Social Européen (FSE) 2014-2020 pour l'emploi et l'inclusion en métropole – Volet déconcentré en Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes « **Promouvoir et favoriser l'égalité et la mixité professionnelle entre les femmes et les hommes** », axe prioritaire 2 « **Anticiper les mutations et sécuriser les parcours et les transitions professionnels** ».

Dans le cadre de l'objectif spécifique 2 de ce programme (2.8.5.2), « **Mobiliser les entreprises, notamment les PME et les branches pour développer l'Egalité salariale et professionnelle** », ce projet entend contribuer à réduire les écarts persistants qui touchent les femmes dans le domaine de l'emploi en agissant sur les processus psychosociologiques qui réduisent leurs choix de trajectoires professionnelles, les orientant notamment souvent vers des trajectoires moins valorisantes, que celles qui peuvent être suivies par des hommes à compétences et intérêts professionnels égaux.

Il s'agit donc de s'inscrire dans le cadre de l'appel à projet (AAP) en s'associant aux acteurs de l'accompagnement vers l'emploi (organismes de formation, missions locales et structures d'insertion par l'activité économique) dans leurs démarches de promotion et de mise en œuvre d'une *mixité et égalité professionnelle*. Au vu des axes de l'AAP, les opérations envisagées porteront sur :

- « *le soutien à des démarches d'ingénierie et d'accompagnement visant l'ouverture pour les femmes et les hommes d'un champ plus diversifié de filières et de métiers, porteurs d'emploi, identifiés par la plateforme d'actions pour la mixité des métiers : métiers de l'accueil de la petite enfance et du grand âge, services à la personne, sécurité civile, énergie, transports, développement durable, métiers de l'innovation technologique.* »
- des actions de promotion de la mixité dans les process de formation et d'évolution de carrière « *en supprimant les obstacles à la mixité (poids des représentations sexuées et stéréotypées des métiers) et proposant une méthodologie de travail qui assure l'égalité de traitement.* »

Description synthétique du projet

Le projet repose sur une démarche méthodologique relevant de l'**ingénierie psychosociale**, c'est-à-dire une co-construction d'outils entre chercheurs et praticiens afin de répondre à des problématiques de terrain. Ces outils seront testés sur un nombre défini de structures sélectionnés sur deux critères :

- Le type de structure : l'objectif est de couvrir le champ de l'orientation professionnelle (missions locales / ML) de la formation (Centres de formation des apprentis / CFA, École de la deuxième chance / E2C) et des acteurs de l'insertion professionnelle (structures d'insertion par l'activité économique / SIAE) sur la question de la mixité et lutte contre les coproductions d'inégalité.
- Un critère géographique : l'objectif est d'intervenir sur des territoires contrastés sur le plan socio-économique.

Sur ces bases, dans trois départements des régions de la Nouvelle Aquitaine (Vienne pour le Poitou-Charentes, Gironde pour l'Aquitaine et Haute-Vienne pour le Limousin), les actions porteront sur une mission locale, un organisme de formation et une structure d'insertion par l'activité économique, soit neuf structures. Ces outils seront ultérieurement diffusables à l'ensemble des acteurs du territoire

régional en charge de la formation et de l'accompagnement professionnel, et destinés à désamorcer et/ou de remédier aux processus délétères identifiés, et ceci de façon pérenne.

Conformément à la finalité définie ci-dessous, l'objectif opérationnel sera de modifier les processus de formation (ingénierie de formation) et d'accompagnement (ingénierie pédagogique) afin d'appareiller les organismes sur le volet dispositif global et sur celui de l'amélioration de la qualité des modalités d'actions en termes d'outillage pédagogique.

Ceci suppose d'intervenir sur les processus explicites (représentations, discours) et implicites (entraves à la performance en situation d'évaluation) actualisés dans ces dispositifs d'orientation, de formation et d'accompagnement, et par conséquent d'intervenir à la fois sur la cible (stagiaires, bénéficiaires) et l'émetteur (formateur, conseiller en insertion socio-professionnels).

Le projet intègre 7 actions successives :

L'Action 1 (Revue de littérature) permettra le positionnement des hypothèses de travail afin d'orienter **l'action 2 (Recherche fondamentale)**, **l'action 3 (Ingénierie de formation T1)** et **l'action 4 (Diagnostic de terrain)**. A l'issue de cette phase de diagnostic, **l'action 5 (Ingénierie pédagogique)** sera consacrée aux interventions de remédiation dans les structures. **L'action 6 (Ingénierie de formation T2)** sera destinée à l'évaluation et pérennisation des acquis de l'action 5 et **l'action 7 (Diffusion)** à la transmission et à l'essaimage de ces acquis.

Coût total : 182 325 euros HT

Montant de l'aide européenne sollicitée : 109 395 euros, soit 60% du coût du projet

Autre financement public sollicité sur l'opération : 24 000 euros (9 000 euros subvention DRDFE ; 15 000 euros Région N-A)

Financements privés : /

Autofinancement : 48 930 euros (mise à disposition de personnel par l'UP)

Axe / objectif thématique / objectif spécifique mobilisé : 2.8.5.2 – Mobiliser les entreprises, notamment les PME et les branches pour développer l'égalité salariale et professionnelle